



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 082./CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) rappelle aux candidats indépendants, aux partis et regroupements politiques que conformément à sa Décision n° 044/CENI/AP/2022 du 26 novembre 2022 portant publication du calendrier du processus électoral 2022-2027 relatif aux élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, la campagne électorale pour l'élection présidentielle, les élections législatives nationales et provinciales lancée depuis le 19 novembre 2023 et des Conseillers Communaux débutée le 04 décembre 2023 prend fin le lundi 18 décembre 2023 à minuit, heure locale, sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

Après la clôture de la campagne électorale, les candidats indépendants, les partis et les regroupements politiques sont tenus de (d') :

1. Enlever, vingt-quatre heures avant le jour du scrutin, toutes leurs affiches dans un rayon de 100 mètres du Centre de Vote ;
2. Ne pas distribuer, le jour du scrutin, les manifestes, les circulaires ou documents de propagande ;
3. Ne pas porter des habits avec motif, couleur ou logo des partis politiques ou regroupements politiques et effigies de leurs présidents ou candidats sur les lieux de vote (Cfr. l'article 32 de la Loi électorale et l'article 49 de ses Mesures d'application).

La CENI apprécie le comportement citoyen adopté par les candidats aux différents scrutins lors de la campagne électorale, en dépit de quelques cas de violence signalés durant cette période. Elle invite les partis et regroupements politiques, les candidats indépendants ainsi que leurs sympathisants à observer le même comportement responsable durant la période de vote, après le vote, à la publication des résultats et après celle-ci.

Allons tous voter dans la paix pour l'intérêt supérieur de la République Démocratique du Congo, notre cher et beau pays.

Fait à Kinshasa, le 16 DEC 2023

